**DEPARTEMENT DE L'ISERE**
**COMMUNE DES ADRETS**

## Compte rendu du conseil municipal n°1-2016

L'an deux mille seize, le dix huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

**Etaient présents :** Bertrand Giraud, Cécile PARET, Pierre DEBOLLE, Lionel REY, Valérie CORDIER, Jacques LESIMPLE, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL, Anne TREGLOZE, Catherine GUIGUET, Jean PICCHIONI, Jean-Michel PIASENTIN

Absents excusés : Denis SECHER qui donne son pouvoir à Jean Michel PIASENTIN
Véronique ORGNON qui donne son pouvoir à Valérie CORDIER

### I) Approbation tarifs de redevances pour l' Assainissement Non collectif

M. le Maire rappelle que les élus des ADRETS ont mis en place la compétence d assainissement non collectif par délibération en date du 14 décembre 2015.
Monsieur le Maire propose un projet de règlement du SPANC et propose de voter les redevances suivantes à ces tarifs :

- Redevance de diagnostic : **100 €**
- Redevance de conception, bonne implantation et bonne exécution : **280 €**

- Redevance pour une vente immobilière **165 €**

Le conseil Municipal, à l'unanimité :
-**APPROUVE** le règlement du SPANC et
-**APPROUVE** les tarifs de redevance ci-dessus désignés.

### II) Point sur Prapoutel :

Toujours un manque à gagner par rapport aux années précédentes sur le chiffre d'affaire pour la station des 7 laux (moins 2 millions d'euros) ; le dernier Week-end du 16/17 janvier une recette de **250 000 €.**

### III) Questions diverses :

*** OCTROI SUBVENTION MFR POUR UN ELEVE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de la Directrice de la Maison Familiale Rurale de Coublevie dans laquelle elle demande une subvention pour aider à la scolarité d'une élève Noémie ROCTON scolarisée dans son établissement pour l'année 2015/2016.
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
décide d'octroyer à la « Maison Familiale Rurale » de Coublevie une subvention de 35 €.

***Remboursement frais de bouche à Catherine GIRARD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte le remboursement à Madame Catherine GIRARD la somme de 463,12 € répartie sur les 2 budgets comme suit (budget Commune 185,25 €, budget Régie 277,87 €) et correspondant à des frais de bouche.

***Aide du CCAS pour les forfaits de ski des enfants de la commune pour la saison 2015/2016**

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que le CCAS octroie une aide financière aux enfants pour leurs forfaits de ski.
En effet :
S'ils sont scolarisés en primaire aux Adrets, l'aide du CCAS est de 159,50 € pour les enfants de moins de 10 ans.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte l'aide du CCAS proposée ci-dessus.

***Projet nouveaux statuts proposés par la CCPG :**
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de nouveaux statuts proposé par la Communauté de Communes ;
Il explique la nécessité, pour la CCPG, de mettre ses statuts en conformité avec la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République) ;
il informe également les élus du projet de révision du schéma départemental de coopération intercommunale qui prescrit la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux. La CCPG souhaite anticiper la prise de cette compétence.
Un débat s'instaure : l'anticipation des prises de compétences (tourisme, eau, assainissement) semble prématurée compte tenu des impacts non connus à ce jour des prises de compétences.
Après échange le Conseil Municipal, ne souhaite pas la mise en conformité et vote contre l'actualisation des statuts de la CPPG à ce jour.

***Antenne FREE**
Les copropriétaires des Edelweiss sont favorables à l'implantation d'une antenne FREE sur le toit de leur copropriété. Comme la Commune des ADRETS avait donné aussi au préalable une autorisation d'implanter l'antenne FREE sur son terrain (à côté de l immeuble), les élus ont décidé de se désister au profit des copropriétaires car il est plus judicieux d'implanter une antenne sur un toit.

# Prochain Conseil Municipal

# lundi 15 FEVRIER 2016 à 20 Heures